



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 2
Mercredi 20 janvier 2021

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Lieu encore à définir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Belprahon, le 20 janvier 2021

Le Conseil communal



Champoz

Recrutement 2021

Le Corps des Sapeurs Pompiers MORON procédera à son recrutement pour l'année 2021 le:

Lundi 1^{er} février 2021 à 19 h
à la salle communale de Malleray

Cette séance d'information et de présentation concerne tous les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 20 à 40 ans (année de naissance comprises entre 2000 et 1980).

A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le GSP MORON en 2021.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier: Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse: sapeurs.moron@bluewin.ch.

L'Etat-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à ce recrutement et vous remercie par avance pour votre engagement.

Champoz, le 20 janvier 2021

Au nom de l'Etat-major des sapeurs-pompiers Moron

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Prélèvement effectué le 21.11.2020: Ecole lavabo WC

Eau/Ecole/ Lavabo WC		Eau potable	Teneur en Nitrate (mg/l)	
Méthode d'analyse	Date	Résultat	Unité	Limite
E. Coli	21.11.20	non déce- lable	UFC/100ml (conforme)	nd/nn
Entéro- coques	21.11.20	non déce- lable	UFC/100ml (conforme)	nd/nn
G. aérob. mésophiles	23.11.20	4	UFC/ml (conforme)	<300
Nitrate	23.11.20	10.44	mg/l (conforme)	<40.00
Dureté de l'eau	23.11.20	28.12		
Dureté Texte	23.11.20	assez dure		

Champoz, le 13 janvier 2021

Le Conseil communal

Informations communales 2021

Assemblées communales

Le 16 juin et le 8 décembre 2021

Test des sirènes

Le 3 février 2021 dès 13h30

Vice-maire

M^{me} Anne-José Girod a été nommée vice-maire pour l'année 2021

Statistique de la population

Au 31 décembre 2020, la Commune de Champoz comptait 174 habitants.

Coup de balai

Le traditionnel coup de balai aura lieu le 24 avril 2021 et reporté en cas de mauvais temps au 1^{er} mai 2021.

Champoz, le 12 janvier 2021

Le Conseil communal

Informations communales

Répartition des dicastères pour la législation en cours (2021-2023)

Wesley Mercerat: Mairie, finances, police, routes et eau

Fabian Houmard: PC, pompiers, social et conciergerie du bâtiment de l'école

Christelle Schnegg: Infrastructures, forêt et déchets

Patrick Doyon: Urbanisme et pâturages

Anne José Girod: Ecoles primaire et secondaire

Champoz, le 12 janvier 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Assemblée Communale 2021

Les Assemblées communales de l'année 2021 ont été fixées comme suit: mercredi 9 juin et mercredi 8 décembre à 20h à la Salle communale de Corcelles.

Corcelles, le 20 janvier 2021

Conseil communal

Informations sur la vaccination contre le COVID-19

Nous vous informons que vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site internet suivant: www.be.ch/vaccination-corona.

Vous pouvez également prendre contact avec l'infoline nationale sur la vaccination COVID-19 (tous les jours de 6 à 23 heures) au +41 58 377 88 92.

L'administration communale se tient néanmoins à votre disposition pour vous transmettre les documents d'informations.

Corcelles, le 20 janvier 2021

Secrétariat communal



Belprahon

Répartition des dicastères

La répartition des dicastères pour la nouvelle législation a été décidée par le Conseil communal comme suit:

Rais Evelyne, mairesse: administration et finances, pâturages et forêts, déchets, police et information

Wegmüller Nadège: service de défense, protection de la population, inhumations, service social

Sauvain Aude: écoles, aînés/Pro Senectute, AVS, Espas, culture et loisirs

Fluri Christophe: routes et déneigement, travaux publics, constructions, bâtiments, BKW

Membrez André: eaux propres et eaux usées, berges

Vice-mairesse

Le Conseil communal a nommé M^{me} Nadège Wegmüller au poste de vice-mairesse pour l'année 2021.

Belprahon, le 20 janvier 2021

Le Conseil communal

Fontainier

Le Conseil communal a nommé M. Yvan Chédel, de Belprahon, comme nouveau fontainier. C'est ce dernier qui relèvera notamment les compteurs d'eau et nous vous prions de lui réserver un bon accueil. Nous souhaitons beaucoup de plaisir à M. Chédel dans l'exercice de sa nouvelle fonction et le remercions pour son engagement pour la commune.

Belprahon, le 20 janvier 2021

Le Conseil communal

Communications

Assemblées communales 2021

Les dates des assemblées communales pour l'année 2021 ont été fixées au jeudi 17 juin et au mercredi 8 décembre 2021, à 19 h 30.

Hangar à louer

La Commune met en location une partie du hangar du Froideval.

Dimension du hangar : env. 12 m de longueur

Dimension de la porte : env. 3 m de largeur et env. 3 m de hauteur

Si vous êtes intéressé(e), il est possible de prendre rendez-vous avec M^{me} Marianne Müller, Mairesse, au 079 372 11 73 afin de le visiter.

En cas d'intérêt, vous êtes prié(e) de proposer votre offre de location jusqu'au 9 février 2021 accompagné d'un extrait du registre des poursuites datant de 3 mois au plus.

Dans la mesure du possible, le Conseil avantagera un citoyen du village.

Corcelles, le 20 janvier 2021

Conseil communal



Court

Coronavirus

Suite à l'instauration de nouvelles mesures fédérales visant à endiguer la pandémie de Covid-19, le Conseil municipal informe que les guichets de l'administration municipale et la bibliothèque municipale restent ouverts aux horaires habituels.

Pour toute démarche administrative ne nécessitant pas un passage physique dans les locaux, les habitant-e-s sont invité-e-s à contacter l'administration par téléphone au 032 497 71 10 ou à l'adresse électronique contact@court.ch.

Court, le 20 janvier 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Vaccination Covid-19

La campagne de vaccination contre le Covid-19 a débuté lundi 11 janvier 2021.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site du canton www.be.ch/vaccination-corona.

Les personnes désirant se faire vacciner sont priées de s'inscrire au moyen de la plate-forme cantonale <https://be.vacme.ch/>.

Si toutefois vous rencontrez des problèmes pour remplir ce formulaire, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal au 032 499 95 42.

Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Crémines, le 20.01.2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Crémines, Rue du Collège 6, 2746 Crémines.

Emplacement : parcelle N° 240, au lieu-dit : « Rue du Collège 6 », Commune de Crémines.

Projet : remplacement de la chaudière à mazout par deux chaudières à granulés de bois (pellets). Elimination de la citerne à mazout existante. Aménagement d'une porte EI30 pour l'accès au local à pellets.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP A.

Recensement arch. : Bâtiment protégé par ECE n° 4014 du 20.12.2000, objet C, digne de conservation et ensemble bâti A.

Dérogation : art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 janvier 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Eschert

Avis de construction

Requérant : Halle des maçons, Route Principale 2, 2743 Eschert, M. Damien Plumey.

Auteur du projet : Burri et Partenaires Sàrl, architectes, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Emplacement : parcelle N° 662, Route Principale 2, 2743 Eschert.

Projet : pose d'une d'une ventilation intérieure.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dépôt publique de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert jusqu'au 12 février 2021 inclusivement.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 11 janvier 2021

Conseil Communal

Informations janvier 2021

Vice-maire 2021

Par décision du conseil communal, M. Daniel Neukomm fonctionnera en qualité de vice-maire durant toute l'année 2021.

Assemblées communales

Les assemblées se tiendront le jeudi 10 juin 2021 et le jeudi 9 décembre 2021.

Journée des aînés

En raison de la crise sanitaire, aucune date n'a été retenue pour cette journée. Si la situation le permet, la commune organisera cette manifestation en septembre. De plus amples informations suivront.

Composition de l'exécutif communal – dicastères 2021

Jean-Daniel Parrat, maire, police communale, administration générale, suppléant : Daniel Neukomm

Daniel Neukomm, vice-maire, constructions, travaux publics, éclairage public, suppléant : Jean-Daniel Parrat

Albino Zanin, conseiller, eaux, protection civile, service de défense, suppléante : Stéphanie Burri
Stéphanie Burri, conseillère, écoles, oeuvres sociales, petite enfance, AVS, culture, suppléant : Pierre-André Barras

Pierre-André Barras, conseiller, déchets, forêts, pâturages, ruisseaux, berges, espaces verts, suppléant : Albino Zanin

Statistique de la population

Au 31 décembre 2020, la commune d'Eschert comptait 370 habitants, soit 3 de plus qu'au 31 décembre 2019.

Bibliobus

Le bibliobus stationnera à Eschert le vendredi de 16 h 45 à 17 h 45, vers le Tilleul, près du bâtiment communal aux dates suivantes : 22 janvier, 19 février, 19 mars, 23 avril, 21 mai, 18 juin, 13 août, 10 septembre, 8 octobre, 5 novembre et 3 décembre.

Commande de bois de feu

Le délai pour les commandes papier (bulletins à disposition à l'administration) ou par courriel à finances@eschert.ch, est fixé au 31 mars 2021, aux prix suivants :

- Stère de 1 m /pris au pâturage : CHF 70.- l'unité
- Le lieu de stockage sera défini ultérieurement.

Test des sirènes 2021

Ce test est fixé au mercredi 3 février 2021 de 13 h 30 à 16 h.

Eschert, le 12 janvier 2021

Conseil communal

Assemblée bourgeoise

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 janvier 2021

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 janvier 2021 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, du 20 janvier au 9 février 2021 inclus.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Eschert, le 15 janvier 2021

Conseil communal



Grandval

Répartition des dicastères 2021-2024

Maire et Président des assemblées : Ian Laubscher

Vice-Maire et Vice-Président des assemblées : Gaël Wyssen

Dicastères

Administration et Police : Ian Laubscher

Remplaçante : Esther Oester

Service des eaux et travaux publics : Marc Minder

Remplaçant : Laurent Ruiz

Urbanisme : Laurent Ruiz

Remplaçant : Ian Laubscher

Finances et Electricité : Gaël Wyssen

Remplaçant : Marc Minder

Enseignement, formation, culture et OEuvres sociales : Esther Oester

Remplaçant : Gaël Wyssen

Grandval, le 20 janvier 2021

Le Conseil municipal

Population au 31.12.2020

Au 31.12.2020, la municipalité de Grandval comptait 388 habitants (diminution de 7 habitants). Aucune naissance n'a été comptabilisée alors que nous déplorons 5 décès.

Grandval, le 20 janvier 2021

Le Conseil municipal

Fermeture du secrétariat municipal

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé les 27 et 28 janvier 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 20 janvier 2021

Le Conseil municipal



Informations communales

Campagne de vaccination contre le COVID-19

La population du canton de Berne peut désormais se faire vacciner contre le coronavirus (la priorité est pour le moment donnée aux personnes de plus de 75 ans).

L'enregistrement, en ligne (www.be.ch/vaccination-corona) ou par téléphone (031 636 88 00) est possible à partir du 8 janvier 2021. 5 centres cantonaux sont opérationnels à compter du 11 janvier (dont celui de Tavannes) suivis de 4 autres d'ici fin janvier. Les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent se procurer la documentation relative à cette vaccination au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Plaques et vignettes cyclomoteurs 2021

Les plaques et vignettes de contrôle 2021 pour les cyclomoteurs peuvent être obtenues dès à présent à l'administration communale. La vignette coûte CHF 32.-; la plaque plus la vignette coûtent CHF 42.-.

Construction

Le conseil communal a octroyé un permis de construire à : M. Philippe Zimmermann pour la construction d'un couvert pour deux voitures et la réalisation d'un étang végétalisé, avec une zone végétalisée sur la place en pavés actuelle, sur la parcelle n° 619 au lieu-dit Les Vies 25b.

Loveresse, le 15 janvier 2021

Conseil communal

Informations communales

Information Coronavirus (COVID-19)

Suite aux dernières décisions Covid du Conseil fédéral, l'administration communale sera fermée au public dès lundi 18 janvier 2021 ceci jusqu'à fin février.

Le secrétariat communal restera atteignable par téléphone (032 481 26 86). Des rendez-vous pourront être organisés en cas de besoin.

En espérant un retour à la normale au plus vite, le Conseil communal remercie la population de sa compréhension.

Statistique de la population

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2020 se monte à 352 habitants (174 hommes et 178 femmes) soit 8 habitants de plus qu'au 31 décembre 2019. 32 arrivées, 7 naissances, 23 départs et 3 décès ont été

enregistrés durant l'année. 330 personnes sont de nationalité suisse et 22 personnes de nationalité étrangère. Le nombre de retraités au 31 décembre se monte à 76 personnes.

Loveresse, le 18 janvier 2021

Conseil communal



Moutier

Votation communale des 26, 27 et 28 mars 2021

Lors de sa séance du 6 octobre 2020, la Conférence tripartite a retenu la date du dimanche 28 mars 2021 pour le scrutin de répétition de la votation portant sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier. Cette date a été validée par le Conseil municipal. Elle figure en outre dans l'arrêté du Conseil-exécutif du 4 novembre 2020 relatif aux mesures particulières qui s'appliqueront lors de cette votation.

Moutier, le 14 janvier 2021

Conseil municipal

Information à la population, aux paroisses et aux agriculteurs

Test des sirènes 2021

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes.

Le prochain test aura lieu **le mercredi 03 février 2021 de 13h30 à 16h**.

Nous recommandons aux paroisses de ne pas organiser de cérémonies durant ce laps de temps.

Quant aux responsables d'élevages, nous conseillons de fermer les fenêtres des installations. Pour les élevages de menu bétail, nous recommandons en outre d'obscurcir passagèrement les locaux correspondants.

Moutier, janvier 2021

Service de Sécurité

Service de Sécurité

Avis aux propriétaires de chien(s)

Il est rappelé que :

- La détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doivent être communiqués immédiatement au Service Sécurité de la ville de Moutier.
- Les propriétaires de chien(s) n'étant pas encore annoncés sont invités à se présenter sans délai, munis du carnet de vaccination, au bureau du Service Sécurité, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, afin de régulariser leur situation.
- Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique, au plus tard trois mois après sa naissance et, dans tous les cas, avant d'être cédé par le détenteur chez lequel il est né.
- Tout chien doit être muni en permanence de la médaille d'identification communale.
- Quiconque se soustrait au paiement de la taxe des chiens encourt l'amende prévue par la loi. (CHF 5000.- au plus)

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Service Sécurité au 032 494 11 29.

Notre bureau est ouvert selon les horaires suivants :

- Le matin de 10h à 11h tous les jours excepté le mercredi.

- L'après-midi de 15h à 16h du lundi au mercredi et vendredi, le jeudi de 16h à 18h

Moutier, janvier 2021

Service de Sécurité

Avis de construction

Requérant : Prieto Pose Patricia, rue des Prés 24, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1852, rue des Prés 24

Projet : Pose d'une piscine enterrée chauffée par une pompe à chaleur, côté Sud

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 février 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 janvier 2021

Services Techniques-Urbanisme

Administration communale

Fermeture des guichets

En raison des dernières mesures prises par le Conseil fédéral (télétravail obligatoire), nous vous informons que **les guichets de l'administration communale sont fermés tous les matins du lundi 18 janvier au vendredi 26 février 2021**.

Moutier, le 18 janvier 2021

Conseil municipal

Informations sur le système des bons de garde dans la commune de Moutier

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la commune de Moutier émet dès à présent **les bons de garde pour la nouvelle période (août 2021 - juillet 2022)** afin de garantir le subventionnement de l'accueil extrafamilial que ce soit en crèche ou chez des parents de jour.

Vous trouverez le règlement relatif aux bons de garde ainsi que l'ordonnance tarifaire sur le site de la ville de Moutier soit www.moutier.ch.

D'autres informations plus générales sur le système sont disponibles sur le site de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) soit www.gef.be.ch.

Pour rappel, les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en garderie/crèche et aux enfants d'âge préscolaire ou scolaire pris en charge chez des parents de jour. A savoir encore que la Commune de Moutier a arrêté les modalités suivantes :

Contingentement : un nombre limité de bons est disponible

Pour bénéficier d'un bon de gardes, les conditions à remplir sont les suivantes :

- Exercer une activité lucrative ou rechercher un emploi
- Suivre une formation ou un perfectionnement professionnel
- Participer à un programme d'occupation et d'insertion qualifiant
- Aptitude à s'occuper des enfants durablement limitée pour des raisons de santé

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Le montant du bon de garde est déterminé selon les facteurs suivants :

- Revenu et fortune de l'année précédant la demande
- Taille de la famille
- Âge de l'enfant et taux de prise en charge accordé

Informations complémentaires

En cas de question, vous pouvez vous adresser aux services suivants, compétents pour le traitement des bons de garde :

- Centre de l'enfance, rue du Viaduc 65, 2740 Moutier, Tél. 032 493 56 31, Courriel: info@cre.moutier.ch
- Service d'accueil en famille, rue Centrale 21, 2740 Moutier, Tél. 032 492 10 05, Courriel: saf@moutier.ch.

Les demandes de bons sont à déposer de préférence via la plateforme www.kiBon.ch mais il est également possible de s'adresser au Centre de l'Enfance ou au Service d'accueil en famille afin d'obtenir un formulaire sur papier. Seules les demandes dûment remplies seront traitées avec un certain délai.

N.B. Les bons de garde sont émis dès le mois suivant la remise du dossier complet. En d'autres termes, si vous déposez votre demande en septembre, vous pouvez percevoir un subventionnement dès le mois d'octobre si toutes les conditions sont remplies. Les demandes pour la période d'août 2021 à juillet 2022 peuvent être déposées à partir du 4 janvier 2021.

Moutier, le 18 janvier 2021

Centre de l'enfance / Service d'accueil en famille

Dépôt public

Modification du plan de quartier «Moulin 2»

Conformément à l'article 60 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, la Commune municipale de Moutier dépose publiquement le dossier relatif à la modification du plan de quartier susmentionné.

Le dossier comprend les documents suivants :

- le Plan de quartier modifié;
- le Règlement de quartier modifié;
- le Plan explicatif des modifications apportées au Plan et Règlement de quartier;
- le Rapport explicatif soumis à l'examen préalable de l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT);
- le Rapport explicatif des modifications apportées suite à l'examen préalable de l'OACOT;
- l'Annexe au Règlement de quartier – Relocalisation de la surface de jeu suffisamment grande selon l'art. 46a OC;
- le Rapport d'examen préalable de l'OACOT du 17 novembre 2020.

Les documents susmentionnés sont déposés et mis à la disposition du public du 20 janvier 2021 au 19 février 2021 inclusivement aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2^e étage où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les éventuelles oppositions ou réserves de droit, écrites et dûment motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiees ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35 b al. 1 LC).

Moutier, le 20 janvier 2021

Conseil municipal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Statistique

Au 31 décembre 2020, la commune de Perrefitte comptait 481 habitants, soit 10 de plus qu'une année auparavant.

Le nombre de femmes était de 239 contre 242 hommes. Des ressortissants de 22 nationalités différentes étaient recensés. En 2020, 5 naissances ont été enregistrées alors que l'on déplore 7 décès. Par décennie, la tranche d'âge la plus importante est la tranche d'âge des 50-59 ans avec 74 personnes. A noter encore que 7 personnes sont âgées de 90 ans et plus.

Perrefitte, le 20 janvier 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Communications du Conseil communal

Commission d'urbanisme

Suite à la démission de Raphaël Neukomm, le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour siéger à la commission d'urbanisme.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 1^{er} février 2021.

Le Conseil communal remercie Raphaël Neukomm pour son engagement envers la Commune.

Ramassage des objets encombrants

La prochaine tournée des objets encombrants aura lieu le mardi 26 janvier 2021. Nous vous invitons à consulter la brochure éditée par Celta SA adressée à tous les ménages début janvier et à déposer lors de la tournée uniquement des déchets considérés comme encombrants.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Souboz, le 20 janvier 2021

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée communale sera déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir du lundi 25 janvier 2021, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant le délai de dépôt public. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 20 janvier 2021

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérants : Von Gunten Emilie et Amstutz Aurélien, Sur le Crêt 6, 2606 Corgémont

Propriétaires : Von Gunten Emilie et Amstutz Aurélien, Sur le Crêt 6, 2606 Corgémont

Auteurs du projet : Von Gunten Emilie et Amstutz Aurélien, Sur le Crêt 6, 2606 Corgémont

Emplacement : Parcelle N° 1154, Rue des Prés 1

Projet : Isolation de la toiture, démolition de la cheminée sur pan Est du toit, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud et création d'une nouvelle ouverture en façade Ouest, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure et mise hors service de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 11 février 2021 inclusivement. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 13 janvier 2021

Le secrétariat municipal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale

Suite aux vacances de fin d'année et en vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 14 décembre 2020 est déposé publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 19 février 2021.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 18 janvier 2021

le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Reconvilier, Rte de Chaindon 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 2180, au lieu-dit : «Vie des Crêts 51», commune de Reconvilier.

Projet : pose de panneaux solaires (pan Sud) et aménagement de cinq exutoires de fumée (pan Nord) sur la toiture de la salle des fêtes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP La «Salle des fêtes et stand de tir».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 janvier 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Statistique de la population

En 2020, la population de Reconvilier a sensiblement augmenté.

La statistique indique effectivement une augmentation de 27 personnes par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2020, le nombre d'habitants et d'habitants domiciliés à Reconvilier était de 2'386, dont 1'171 femmes et 1'215 hommes. La population était répartie comme suit: 1'883 ressortissants suisses et 503 étrangers.

Durant l'année écoulée, 18 naissances et 29 décès ont été enregistrés.

Reconvilier, le 18 janvier 2021

le Conseil municipal



Roches

Mise au concours

En raison du départ de la titulaire, la commune mixte de Roches met au concours le poste d'

administrateur-trice des finances
Taux d'occupation 25 à 30 %

Les exigences fixées sont les suivantes:

- CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent
- Maîtrise des outils informatiques Windows, Internet, bureautique Word et Excel
- Connaissance du modèle comptable harmonisé MCH2
- Aptitude à travailler de manière indépendante et efficace

Les tâches sont les suivantes:

- Tenue de la comptabilité
- Administration des engagements financiers
- Etablir le plan financier annuel ainsi que le budget annuel
- Boucler annuel et établissement du compte annuel complet
- Facturation des émoluments et taxes communales
- Suivi des débiteurs
- Etablir les décomptes et statistiques pour le canton et la confédération
- Gestion des salaires, décomptes assurances sociales

Entrée en fonction: à convenir (au plus tard le 1^{er} juin 2021).

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae et copie des certificats, **jusqu'au 20 février 2021, au plus tard**, à l'adresse suivante: Secrétariat communal, Haut du Village 31, 2762 Roches.

Pour tous renseignements complémentaires: contactez M. Nicolas Buchser au 079 937 31 03.

Roches, le 12 janvier 2021

Conseil communal

Vice-maire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a désigné **M. Sébastien Wenger** au poste de **vice-maire** pour l'année 2021.

Roches, le 12 janvier 2021

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Vice-maire

M. Pierre Mosimann a été nommé en qualité de vice-maire pour l'année 2021.

Dicastère de l'eau et de l'éclairage public

M. Romain Koller assurera la suppléance jusqu'à l'élection d'un nouveau conseiller ou d'une nouvelle conseillère.

Assemblée municipale du 14 décembre 2020

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter de la présente publication. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public,

une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 3 février 2021 de 13h30 à 16h.

Conseils en énergie

Jean-Luc Juvet est le conseiller en énergie pour les particuliers, les entreprises et les communes dans le Jura bernois. Il répond à vos questions lors d'un premier entretien téléphonique indépendant et gratuit sur des thèmes variés tels que chauffage, rénovations des façades, photovoltaïque, isolation thermique, éclairage, etc. M. Juvet est atteignable au 032 492 71 31 ou par email: conseiller.energie@jb-b.ch.

Campagne de vaccination contre le COVID-19

La population du canton de Berne peut désormais se faire vacciner contre le coronavirus (la priorité est pour le moment donnée aux personnes de plus de 75 ans).

L'enregistrement en ligne (www.be.ch/vaccination-corona) ou par téléphone (031 636 88 00) est possible à partir du 8 janvier 2021. 5 centres cantonaux sont opérationnels à compter du 11 janvier 2021 (dont celui de Tavannes) suivis de 4 autres d'ici fin janvier. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent se procurer la documentation relative à cette vaccination au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Permis de construire délivrés entre le 01.10.2020 et le 31.12.2020

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- Dan et Loïc Staub pour la rénovation d'une ferme, construction d'un garage double et démolition d'un garage sur la parcelle N° 130 au lieu-dit «Route de la Chapelle 2, 2712 Le Fuet.
- Carmen Rast pour la construction d'un abri à voiture et un avant-toit sur la parcelle N° 968 au lieu-dit «Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay».
- Corine Estopey pour la modification d'une fenêtre en porte-fenêtre, la pose d'un escalier en façade Sud et la création d'un porche d'entrée sur la parcelle N° 789 au lieu-dit «Chemin des Moines 11, 2713 Bellelay».

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants:

- Daniel Franchi pour l'aménagement d'un place en groise pour le stockage de bois sur la parcelle no 736 au lieu-dit «Sur Montbautier, 2712 Le Fuet».
- Valforêt SA pour la construction d'une route forestière pour l'exploitation sylvicole sur les parcelles N°s 193, 199, 200, 215 et 249 au lieu-dit «Les Prés de la Montagne, 2732 Saicourt.».

Le Fuet, le 20 janvier 2021

Conseil municipal



Saules

Statistique de la population

Au 31 décembre 2020, la population de la commune s'élevait à 147 habitants, soit 70 femmes et 77 hommes; 2 personnes sont de nationalité étrangère.

Durant l'année, Saules a enregistré 2 naissances, 3 décès et 4 départs.

Saules, le 20 janvier 2021

Secrétariat communal

Vice-maire

Le conseil communal a nommé M. Stéphane Weber en qualité de vice-maire pour l'année 2021.

Saules, le 20 janvier 2021

Conseil communal

Plaques et vignettes cyclomoteur 2021

Les plaques et vignettes de contrôle 2021 pour les cyclomoteurs peuvent être obtenues dès à présent au secrétariat communal. La vignette seule coûte CHF 32.- tandis que la plaque et la vignette coûtent CHF 42.-.

Saules, le 20 janvier 2021

Secrétariat communal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Shell Switzerland SA, Baarermatte, 6340 Baar.

Auteur du projet: Beric SA, Architectes, Rue des Voisins 17, 1205 Genève.

Projet: peinture des façades, remplacement des enseignes existantes par de nouvelles «MIO» du bâtiment Grand-rue 60 et du totem existant, parcelle N° 37 en zone d'activités A4.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 février 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 janvier 2021

Le chef des travaux publics

Modification du Plan d'Aménagement Local (PAL)

Information et Participation de la Population (IPP)

Conformément à l'article 58 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions (LC, RSB 721.o), le Conseil municipal de Tavannes ouvre une procédure de participation publique relative aux modifications apportées dans le cadre de la procédure d'approbation du Plan d'Aménagement Local (PAL) adopté par l'Assemblée municipale du 26 juin 2017.

Le projet de modification de l'aménagement local est déposé publiquement, du 14 janvier au 5 février 2021 inclusivement, auprès de l'administration municipale où il peut être consulté, sur rendez-vous compte tenu des précautions sanitaires actuelles, pendant les heures d'ouverture du guichet (également consultable sur le site internet de la commune: www.tavannes.ch).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Celles-ci seront adressées à l'Administration municipale, travaux publics, Grandrue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 13 janvier 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Kuhn Real Estate GmbH, M. Stefan Kuhn, Chemin du Crêt 3, 2533 Evillard.

Auteur du projet: Kuhn Construction Management GmbH, M^{me} Laurie Lehmann, Prés Limenans, 2720 La Tanne.

Projet: remplacement ponctuel de fenêtres existantes en bois-métal et en bois par de nouvelles fenêtres en bois avec dessin d'origine des bâtiments Rue H.-F. Sandoz 62, 64 et 66 sis sur la parcelle N° 28 en zone d'activités A3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet « C » digne de conservation, ensemble bâti F.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 février 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 janvier 2021

Le chef des travaux publics

Vice-mairie 2021

Le Conseil municipal a nommé Monsieur Antonio Dos Reis (PSA) vice-maire pour l'année 2021.

Tavannes, le 13.01.2021

Le Conseil municipal



Valbirse

Démissions et élections au Conseil général

Anton Bartlomé, Valentine Gerber et Stéphane Chapatte (tous du groupe PBD-UDC) ont démissionné du Conseil général en décembre 2020. Les trois premiers viennent ensuite de la liste PBD-UDC suite aux élections de 2018, à savoir Marceau Bruegger, Jean-Charles Noirjean et Alexandre Jolicorps, ont été déclarés élus et siégeront dès la prochaine séance du législatif le 25 janvier 2021.

La démission de Valentine Gerber à la Commission scolaire et de Stéphane Chapatte à la Commission de gestion et de surveillance engendreront des élections, pour ces postes, lors de la séance de janvier. Enfin, toujours lors de cette même soirée, le plénum élira son président pour 2021 en remplacement de Stéphane Chapatte.

Les Autorités communales remercient Anton Bartlomé, Valentine Gerber et Stéphane Chapatte pour leur engagement au sein de la collectivité publique et félicitent Marceau Bruegger, Jean-Charles

Noirjean et Alexandre Jolicorps en leur souhaitant plein succès dans l'exercice de leur nouveau mandat.

Bévilard, le 12 janvier 2021

Commune mixte de Valbirse

Arrondissement du cimetière de Bévilard

Dissolution du syndicat et abrogation du règlement d'organisation

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998:

La dissolution du syndicat et, par là-même, l'abrogation du règlement d'organisation décidée le 25 juin 2020 par l'assemblée des délégués du syndicat de l'Arrondissement du cimetière de Bévilard est approuvée sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 19 novembre 2020.

Bévilard, le 13 janvier 2021

Syndicat de l'arrondissement du cimetière de Bévilard

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrages: Thierion Thiamthan et Dominique, Clos Vélez 8, 2735 Malleray

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet: BF 1466, Clos Vélez 8, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement chauffage électrique par pompe à chaleur air-eau extérieur au Nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HI

Dérogations: Art. 14 règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray (RAC)

Dépôt public: du 20 janvier 2021 au 19 février 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les

opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 15 janvier 2021

Commune mixte de Valbirse

Guichets fermés, mais services atteignables

Le Conseil communal a examiné la situation suite aux dernières décisions Covid du Conseil fédéral.

Le télétravail devient la règle au sein de l'administration communale et du service social, au moins jusqu'à fin février. Ce qui signifie que les guichets sont fermés au public depuis le lundi 18 janvier. Les collaboratrices et collaborateurs, qui continuent pleinement d'assumer leurs tâches, resteront atteignables par téléphone (Administration: 032 491 61 61 et Service social: 032 491 61 01). Des rendez-vous pourront être organisés en cas de besoin.

Par ailleurs, toujours en raison de la crise sanitaire et des nouvelles prescriptions, le Conseil communal a décidé de ne plus louer les salles communales pour le moment. Seules les activités scolaires et des séances de l'exécutif, du législatif, de commissions ou de services communaux pourront s'y tenir. La piscine et son restaurant, tout comme le télébob, restent fermés jusqu'à nouvel avis. Quant à la réception des nouveaux habitants prévue au mois de mars, elle est reportée à des jours meilleurs.

En espérant un retour à la normale au plus vite, le Conseil communal remercie la population de sa compréhension.

Bévilard, le 14 janvier 2021

Conseil communal de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
4	3	27.01.2021	mercredi
5	4	03.02.2021	mercredi
6	5	10.02.2021	mercredi
7	6	17.02.2021	mercredi
8	7	24.02.2021	mercredi
9	8	03.03.2021	mercredi
10	9	10.03.2021	mercredi
11	10	17.03.2021	mercredi
12	11	24.03.2021	mercredi
13	12	31.03.2021	mercredi
14	13	08.04.2021	JEUDI
15	14	14.04.2021	mercredi
16	15	21.04.2021	mercredi
17	16	28.04.2021	mercredi
18	17	05.05.2021	mercredi
19	18	12.05.2021	mercredi
20	19	19.05.2021	mercredi
21	20	27.05.2021	JEUDI
22	21	02.06.2021	mercredi
23	22	09.06.2021	mercredi
24	23	16.06.2021	mercredi
25	24	23.06.2021	mercredi
26	25	30.06.2021	mercredi
27	26	07.07.2021	mercredi
28	27	14.07.2021	mercredi
29		21.07.2021	SUPPRIME
30		28.07.2021	SUPPRIME
31		04.08.2021	SUPPRIME
32	28	11.08.2021	mercredi
33	29	18.08.2021	mercredi
34	30	25.08.2021	mercredi
35	31	01.09.2021	mercredi
36	32	08.09.2021	mercredi
37	33	15.09.2021	mercredi
38	34	22.09.2021	mercredi
39	35	29.09.2021	mercredi
40	36	06.10.2021	mercredi
41	37	13.10.2021	mercredi
42	38	20.10.2021	mercredi
43	39	27.10.2021	mercredi
44	40	03.11.2021	mercredi
45	41	10.11.2021	mercredi
46	42	17.11.2021	mercredi
47	43	24.11.2021	mercredi
48	44	01.12.2021	mercredi
49	45	08.12.2021	mercredi
50	46	15.12.2021	mercredi
51	47	22.12.2021	mercredi
52		29.12.2021	SUPPRIME

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.